

## Lévesque, Claudette

---

**De:** J.B. Allard [jballard@aqcie.org]  
**Envoyé:** 6 juillet 2017 14:36  
**À:** Méthé, Pierre  
**Cc:** Greffe; frechette.yves@hydro.qc.ca  
**Objet:** R-4006-2017 / Demande de HQT pour créer un compte de frais reportés

Monsieur le secrétaire par intérim,

J'ai participé ce matin à la réunion de travail que la Régie avait convoquée dans le cadre du dossier cité en objet.

À la suite des demandes de renseignements de la Régie, j'avais reçu hier en fin de journée les réponses du Transporteur sur plusieurs aspects qui intéressent l'AQCIE. Les représentants du Transporteur ont également fait une présentation ce matin et fourni des informations additionnelles. D'autres renseignements doivent être fournis par les représentants du Transporteur sous forme d'engagements pris lors de la rencontre de travail. Le Transporteur vise à les fournir pour le lundi 10 juillet à midi.

Dans une précédente correspondance, la Régie avait demandé aux intéressés de produire leurs commentaires sur la demande du Transporteur pour demain.

Tel que discuté ce matin avec les représentants de la Régie et du Transporteur, nous aurons également besoin d'un délai raisonnable après la transmission des engagements du Transporteur pour produire les commentaires de l'AQCIE sur cette demande. Tel que mentionné ce matin, nous pourrions déposer nos commentaires pour le mercredi 12 juillet à midi. Ce délai permettra au Transporteur de produire sa réplique pour midi le vendredi 14 juillet, tel que confirmé par ses représentants ce matin.

À la lumière des informations transmises hier et ce matin par le Transporteur, nous demeurons grandement préoccupés par cette demande qui arrive en cours d'année pour des sommes d'argent additionnelles pour des activités relevant de la responsabilité du Transporteur et pour lesquelles la Régie a déjà octroyé des montants qui ont servi à fixer les tarifs 2017 du Transporteur. Les explications du Transporteur pour déroger aux règles réglementaires et obtenir ces sommes additionnelles sous prétexte de ne demander que la création d'un compte de frais reportés à ce stade-ci, ne nous apparaissent pas bien-fondées dans les circonstances.

Nous croyons respectueusement que la Régie devrait nous accorder cette prolongation du délai pour produire nos commentaires. Ce sont en effet, en grande partie, les membres de l'AQCIE qui finiraient par payer les coûts reliés à un tel compte de frais reportés et les sommes additionnelles demandées par le Transporteur.

Bien à vous,

*Jocelyn B. Allard*

Président

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité  
(AQCIE)

514-910-8027